



RÉSIDENCES D'ARTISTES EXPOSITIONS ATELIERS

SAINT-LAURENT DU MARONI

APPEL À PROJETS
INTERNATIONAL

2027/2028



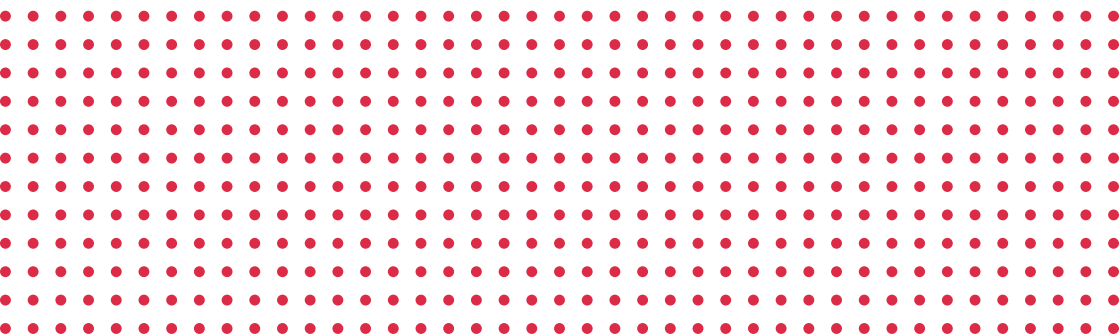
Ville de
Saint-Laurent du Maroni
Département de Guyane

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité



CRÉDITS PHOTOS

Couverture

© Clarisse Taulewaki Da Silva - Exposition AMANO KULANOLI +TA

Pages intérieures

© Ville de Saint-Laurent du Maroni

MISE EN PAGE

Benjamin Bourier



SOMMAIRE

L'APPEL À PROJETS INTERNATIONAL

- 04 Saint-Laurent du Maroni, Ville d'art et d'histoire & site patrimonial remarquable
- 04 Camp de la Transportation
- 05 Le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)
- 06 Services municipaux & Partenaires du camp
- 06 Le service de la médiation et des publics
- 06 Le service des archives et collections
- 06 La micro-folie
- 07 Les partenaires
- 07 Ks and co – kokolampoe
- 07 Atelier vidéo multimédia – pôle image maroni
- 07 Manifest
- 08 Candidatures visées
- 08 Période concernée
- 08 Conditions générales d'admissibilité

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- 09 Contenu du dossier de candidature
- 09 Dossier administratif
- 09 Dossier technique
- 10 Évaluation de la demande
- 10 Modalités de dépôt
- 10 Documents obligatoires
- 10 Documents complémentaires éventuels
- 10 Calendrier

CONDITIONS DE RÉALISATION

- 11 I — générales
- 12 II — expositions
- 13 Autres dispositifs d'exposition de la ville de Saint-Laurent du Maroni
- 13 Médiation de l'exposition
- 13 III — résidences
- 14 IV — ateliers de pratique artistique

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS

Au plus tard le 30 août 2026
par formulaire en ligne

L'APPEL À PROJETS



1

SAINT-LAURENT DU MARONI, UNE VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Saint-Laurent du Maroni, ville fluviale et transfrontalière de l'ouest guyanais, regorge de récits d'hommes et de femmes qui ont construit le territoire qui se présente à nous aujourd'hui. De 1852 jusqu'en 1953 la Guyane est terre pénitentiaire.

Parallèlement au renouvellement du label Ville d'art et d'Histoire en cours, la commune de Saint-Laurent du Maroni a obtenu en 2026 le label Site Patrimonial Remarquable (SPR), devenant ainsi la première ville d'outre-mer à obtenir ce type de distinction.

CAMP DE LA TRANSPORTATION

Depuis 1982, les études se succèdent sur le devenir d'un bâtiment chargé d'Histoire à Saint-Laurent du Maroni, celui du camp de la Transportation. Quelle fonction redonner à ce lieu destiné initialement à « surveiller et punir »¹ ?

Le choix du vivre-ensemble a guidé l'action de l'équipe municipale de la Ville de Saint-Laurent du Maroni, qui a décidé d'attribuer au camp de la Transportation, dont elle est désormais propriétaire, une vocation culturelle plurielle.

Ancien bagné abandonné en 1946, classé Monument historique en 1987 puis dans sa totalité en 1994, le site fait depuis l'objet d'une réhabilitation continue. Cette démarche s'inscrit dans une volonté à la fois symbolique, mémorielle, novatrice et fédératrice.

En opposition à sa fonction première, le camp de la Transportation est devenu un lieu d'échanges, de culture, de rencontres et d'interprétation du patrimoine commun. Préserver la mémoire du lieu, c'est aujourd'hui lui redonner vie et lui permettre de s'inscrire pleinement dans le présent et l'avenir du territoire.

1. Michel Foucault, *Surveiller et Punir*, Gallimard, 1975

1. Saint-Laurent du Maroni, vue du ciel
© Ville de Saint-Laurent du Maroni



2. Vue panoramique du camp de la Transportation
© Ville de Saint-Laurent du Maroni

LE CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (CIAP)

Le choix de réaliser un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) au sein du camp de la Transportation s'inscrit dans l'aboutissement d'une politique de restauration et de valorisation du patrimoine menée à Saint-Laurent du Maroni depuis 1983. Ce projet accompagne l'obtention du label Ville d'art et d'histoire en août 2007, qui constitue l'un des fondements de cette démarche ambitieuse de reconnaissance et de transmission des patrimoines locaux.

Le CIAP a pour vocation de mettre en exergue les différentes politiques de valorisation de l'architecture et du patrimoine saint-laurentais ainsi que la diversité culturelle de la ville en s'appuyant sur les patrimoines matériels et immatériels amérindiens, caribéens, créoles, hexagonaux, hmong et businengé qui composent ce territoire de l'ouest guyanais ancré dans le bassin amazonien.

Répondant à sa mission de sensibilisation des publics scolaires et du grand public, le CIAP accueille chaque année 15 000 visiteurs au camp de la Transportation dans ses salles d'exposition, ses ateliers de pratiques artistiques et culturelles ainsi que lors de ses visites guidées ou des manifestations culturelles qui y sont organisées.

SERVICES MUNICIPAUX & PARTENAIRES DU CAMP

Dans le cadre du projet culturel du camp de la Transportation, et du label Ville d'art et d'histoire, le pôle patrimoine sous l'égide du pôle patrimoine, lui-même intégré à la DCCAP, accueille des espaces d'exposition patrimoniaux, des manifestations à haute valeur ajoutée culturelle (festivals, concerts, expositions, etc.) et des structures culturelles professionnelles. Ces structures pourront, ponctuellement et en fonction des projets des résidents, intervenir en soutien à l'artiste.

Les services de la Ville constituent également des partenaires privilégiés de cet appel à projets. Selon la thématique des expositions et des résidences, une collaboration transversale pourra être mise en place entre les différents services municipaux.

LE SERVICE DE LA MEDIATION ET DES PUBLICS

Il s'agit du service coordinateur qui développe des actions de valorisation du patrimoine immatériel et bâti dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire. Il conçoit et met en œuvre des projets artistiques, culturels et pédagogiques (conférences, ateliers scolaires, visites guidées, résidences d'artistes et expositions) destinés à des publics variés.

LE SERVICE DES ARCHIVES ET COLLECTIONS

Il collecte, classe et conserve les documents produits par les autres services municipaux ainsi que des collections privées ayant un intérêt historique et concernant la ville de Saint-Laurent du Maroni. Intégré au pôle patrimoine, le service constituera un relais essentiel pour les candidats souhaitant enrichir leur projet de recherche tant sur l'histoire des habitants que celle de l'histoire pénitentiaire, notamment des camps annexes. Les archives historiques se trouvent au sein du camp de la Transportation.

LA MICRO-FOLIE

Inaugurée depuis le 31 mars 2022, la Micro-Folie de Saint-Laurent du Maroni est un musée numérique équipé d'un grand écran et de tablettes sur supports qui permet de découvrir les trésors de près d'une centaine d'institutions et musées partenaires. Pilotée par la ville de Saint-Laurent du Maroni, elle propose en version numérique plus de 2000 œuvres réparties en 9 collections. Les collections réunissent des partenaires à l'échelle régionale (Collection des Hauts-de-Seine), nationale (Collection 1,2 et 3 : chefs-d'œuvre des grandes institutions culturelles nationales), européenne (la collection regroupe les plus grands musées d'Europe) ou internationale (Collection des Résidences Royales Européennes ou collection du Musée d'Art Moderne et du Musée d'Anthropologie de Mexico, Collection Québec). Une collection Guadeloupe - Martinique - Guyane a été inaugurée en mai 2026.

Au-delà de son objectif premier de valorisation et d'accès aux habitants à des œuvres muséales, la Micro-Folie a pour vocation d'être également le réceptacle d'expérimentation pour la jeunesse saint-laurentaise promouvant la visibilité et l'accompagnement entre autres, des jeunes artistes/talents de la région dans le secteur des industries créatives et culturelles (arts numériques et multimédia). L'artiste sera donc amené-e s'il-elle est sélectionné-e à présenter son parcours, son travail et sa démarche artistique dans l'optique d'initier les jeunes de l'ouest guyanais à un métier d'art et d'éveiller ainsi des vocations dans le Secteur des industries créatives et culturelles.

La Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement, la Direction des Chantiers du Patrimoine, la Direction de la Jeunesse et Cohésion sociale et d'autres services municipaux peuvent être associés aux projets, en fonction des besoins et des thématiques abordées.

LES PARTENAIRES

KS AND CO – KOKOLAMPOE

Une des plus anciennes compagnies théâtrales des départements français d'Amérique a inscrit son projet artistique au cœur des cultures plurielles du territoire de l'ouest guyanais. Sa réflexion sur les cultures théâtrales minoritaires et/ou fragilisées, son travail de mise en passerelle des identités culturelles (Amérique, Caraïbes, Europe), son engagement citoyen pour l'accès au théâtre en termes de formation et de création ont abouti à l'émergence d'outils culturels d'excellence, constituent avec la création artistique, les différents étages d'activité du centre dramatique Kokolampoe : Ks and Co (une compagnie de théâtre conventionnée), Kokolampoe (une scène conventionnée d'intérêt national – mention Art et création, qui accueille des spectacles professionnels et des résidences de création), un théâtre école Kokolampoe (formation Professionnelle aux Métiers des Arts de la scène), Les Tréteaux du Maroni (un festival international annuel des arts de la scène). Le centre dramatique Kokolampoe peut intervenir en soutien aux résidents en écriture dramatique. www.kokolampoe.fr

ATELIER VIDÉO MULTIMÉDIA – PÔLE IMAGE MARONI

Le Pôle Image Maroni (www.poleimagemaroni.org), structure juridique Association Atelier Vidéo & Multimédia, labellisé Pôle régional d'éducation aux images en 2020, développe depuis 2006 :

- Des actions liées à différents dispositifs nationaux qui permettent d'accompagner les publics dans leur rapport aux images
 - Un programme de résidence d'écriture et de rencontre de coproduction autour du documentaire de création *Doc Amazonie Caraïbe* www.poleimagemaroni.org/doc-amazonie-caraibe
 - Un site d'informations locales et citoyennes *Chronique du Maroni* www.chronique-du-maroni.fr
 - Des parcours d'insertion liés aux techniques du cinéma, de l'audiovisuel et de la médiation culturelle pour les jeunes, dans le cadre d'un programme de remobilisation sociale Ambition Ouest Compétence.
-

MANIFACT

La Kazlab est l'atelier de fabrication numérique de l'association MANIFACT. Appelés aussi FabLab, ces structures sont des ateliers collaboratifs ouverts au public et équipés de machines à commandes numériques. Ils permettent de passer de l'idée à l'objet, du projet au prototype. Créée par des acteurs locaux pour proposer à tous un appui technique notamment dans les activités numériques, La Kazlab permet aux habitants de l'ouest guyanais d'accéder aux connaissances, ressources techniques et matériels nécessaires à leurs réalisations innovantes (Imprimantes 3D, Découpeuse laser, Fraiseuse numérique, Plotter de découpe, Machines à coudre, Brodeuses numériques, Composants électroniques, Robotique, Informatique, Dessin et conception 2D/3D (DAO/CAO), Musique assistée par ordinateur (MAO), Mapping vidéo, Outils de bricolage fixes et électroportatifs, Aéroglyphes, etc...).

Elle propose ainsi des formations, des actions de vulgarisation, une permanence pour ses adhérents ainsi que des accompagnements personnalisés de projets avec des solutions innovantes et adaptées aux conditions locales. www.manifact.org



CANDIDATURES VISÉES

L'appel à projets s'adresse aux artistes visuels professionnels, aux artisans- créateurs ainsi qu'aux professionnels de l'architecture et de l'urbanisme. Le terme « artiste » sera employé dans ce document et désigne tout artiste, artisan-e créateur-riche et/ou professionnel-le des métiers d'art qui répond à l'appel à projets. Les collectifs sont admis à répondre à l'appel à projets « exposition » uniquement.

L'artiste est invité-e à présenter un projet sur le territoire de la commune de Saint-Laurent du Maroni, en lien avec sa discipline. Une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans la stratégie jeunesse de la Ville, visant à aller à la rencontre des publics jeunes et du renforcement de la présence de l'art et ce afin de renforcer la présence de l'art et de la création au sein des quartiers prioritaires.

Les projets intégrant des partenariats avec les associations locales ainsi qu'une participation active des habitants seront particulièrement appréciés, dans une démarche de co-construction, de transmission et d'ancrage territorial. Il ou elle doit soumettre une argumentation en appui de son choix.

PÉRIODE CONCERNÉE

Le présent appel à projets s'applique à la période comprise entre le premier semestre 2027 et décembre 2028.

MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

La personne candidate doit être âgée de plus de 18 ans. Les professionnel-les établi-es en France doivent justifier d'un numéro SIRET.

Une même personne candidate peut soumettre simultanément un projet de résidence, un projet d'atelier de pratique artistique et un projet d'exposition en salle de la Relégation collective ou dans le cadre d'un autre dispositif. Elle doit alors fournir un dossier administratif commun et un dossier technique pour chaque candidature.

Pour candidater, le ou la candidat-e ne doit avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale ni d'aucune sanction civile ou administrative lui interdisant de gérer, d'administrer ou de diriger une personne morale, d'exercer une activité commerciale ou de travailler avec des personnes mineures.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les artistes qui désirent s'inscrire doivent obligatoirement fournir un dossier complet par voie électronique via le formulaire en ligne. En cas de difficultés d'accès à la plateforme en ligne, il est possible de venir déposer le dossier directement au service de la médiation, au camp de la Transportation.

Le dossier de l'artiste doit inclure les éléments suivants :

Un dossier administratif

Le formulaire de candidature approprié peut être téléchargé sur le site saintlaurentdumaroni.fr ou sur demande au pôle patrimoine de la ville à ciap.slm@saintlaurentdumaroni.fr

- Une lettre d'intention adressée au Maire :
5 rue du Lieutenant-Colonel Chandon, 97320 Saint-Laurent du Maroni
- Un seul document PDF (10 Mo maximum) regroupant :
Le curriculum vitae du candidat
Un relevé d'identité bancaire
Une copie de la carte d'identité ou du passeport

Un dossier technique

- Une présentation du projet et l'échéancier de réalisation.
- Une liste des moyens techniques et humains nécessaires accompagnée d'une estimation budgétaire à la mise en place du projet.
- Tout document visuel ou sonore pouvant servir à l'appréciation du projet : photographies, vidéos, fichiers audios, portfolio, articles de presse, etc.
(via un lien de plateforme vidéo ou de transfert numérique)
- S'il y a lieu, les lettres d'engagement des collaborateurs et la description de leur contribution au projet.

Uniquement pour les ateliers (en plus) :

Une fiche atelier de pratique artistique

(téléchargeable sur le site saintlaurentdumaroni.fr ou sur demande à ciap.slm@saintlaurentdumaroni.fr)

Pour faciliter le traitement administratif du dossier du ou de la candidat-e, l'ensemble des documents composant le dossier administratif et technique est à joindre impérativement au travers du formulaire en ligne.

ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Toutes les demandes seront évaluées par la commission du patrimoine de la Ville de Saint-Laurent du Maroni. La sélection tient compte de la valeur comparée des projets, de la complétude et rigueur du dossier, solidité et faisabilité technique et financière du projet, compétences du ou des porteurs, qualité artistique, adaptabilité et ancrage sur le territoire, ainsi que la valeur éducative, culturelle, patrimoniale et/ou sociale du projet.

Les décisions sont finales et sans appel et retiennent, pour chaque année civile :

- » 2 à 3 candidatures de résidences
- » 2 à 4 candidatures d'expositions
- » 3 à 4 candidatures d'ateliers

MODALITES DE DÉPÔT

Documents obligatoires

Les artistes qui désirent s'inscrire doivent fournir un dossier administratif et technique complet via le formulaire en ligne.

Documents complémentaires éventuels

Les artistes qui souhaitent ajouter des documents complémentaires qui ne pourraient être envoyés par voie électronique peuvent les envoyer par courrier postal.

- > À l'attention du Maire de Saint-Laurent du Maroni
5 rue du Lieutenant-Colonel Chandon - 97320 Saint-Laurent du Maroni

La Mairie de Saint-Laurent du Maroni ne se tient pas responsable de la perte des documents fournis ou endommagés lors du transport de ces pièces par voie postale et considère le cachet de la poste comme étant la date de réception de la demande.

CALENDRIER

Date limite de candidature : 30 août 2026 via le formulaire en ligne incluant le dossier administratif et technique(s). Pour toutes questions ou demande de formats de dossier administratif :

ciap.slm@saintlaurentdumaroni.fr

Pré-sélection : septembre 2026

Un courriel sera envoyé pour signifier au/à la candidat/e de sa présélection ou non.

Sélection finale des candidats en commission du Patrimoine : septembre/octobre 2026

Le/la candidat-e présélectionné/e devra défendre son projet lors d'un entretien en visioconférence. Les candidat-es seront contacté-es par courriel en amont de leur date d'entretien.

Annnonce du résultat de la commission : octobre 2026

- Si la demande est refusée : réception d'un courriel
- Si la demande est acceptée : réception d'une lettre d'annonce

Tout document ou pièce d'appui acheminé à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni après la date limite d'inscription ne sera pas soumis à l'évaluation.

Lorsqu'une date limite d'inscription coïncide avec un jour non ouvrable ou férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant.

CONDITIONS DE RÉALISATION

I. GÉNÉRALES

Formalités de douane

Il est de la responsabilité de l'artiste de se procurer tous les documents nécessaires à la réalisation de son séjour : vaccins et visa si nécessaire. Un courrier d'invitation peut être sollicité auprès du Maire en appui d'une demande de visa.

Droit d'auteur et droit de reproduction

Les résultats d'une recherche, de même que les droits que le candidat peut ou pourrait détenir sur toute œuvre, demeurent la propriété du candidat. La Ville de Saint-Laurent du Maroni, se réserve le droit de les reproduire dans ses publications à titre pédagogique/ archivistique.

Communication

L'artiste s'engage à fournir les fichiers sources des supports de communication conçus pour la communication sur son action (visuel, affiche, dossier de presse...). L'adaptation de ces supports (conception et impression) est assurée par la mairie de Saint-Laurent du Maroni.

Lorsque le projet conduit à des activités publiques (spectacles, expositions ou autres) ou à des publications, le logo du Label Ville d'art et d'histoire et de la Ville de Saint-Laurent du Maroni ou une mention de sa contribution doit apparaître dans les documents d'information, de promotion ou de publicité.

Défaut de conformité

Le candidat qui ne peut réaliser en totalité ou en partie, l'activité prévue ou qui apporte une modification majeure au projet ou au calendrier de réalisation, doit aussitôt communiquer avec le pôle patrimoine pour convenir d'un arrangement, à défaut de quoi la Ville de Saint-Laurent du Maroni peut exiger la rupture de la convention et le remboursement des sommes engagées.

Le défaut de se conformer à l'une ou à l'ensemble des conditions de réalisation peut aussi compromettre l'admissibilité du candidat lors d'une inscription ultérieure.



5. Restitution de résidence du photographe
Mirtho Linguet & Paul Aimé William
Chants de Canne octobre 2025
© Ville de Saint-Laurent du Maroni

II. EXPOSITIONS

Durée de l'exposition

En moyenne 2 à 3 mois.

Frais pris en charge

Le montant de la rémunération de l'artiste pour la durée de l'exposition ainsi que les frais pris en charge (transport et hébergement pour le vernissage) seront discutés après sélection de son dossier et avant signature de la convention fixant les modalités de l'exposition. Les frais de vernissage sont pris en charge par la municipalité.

Caractéristiques techniques de la salle d'exposition

La salle d'exposition temporaire de la Relégation collective représente une surface de 270m². La structure du bâtiment associe le béton et le bois pour la charpente. La salle est sécurisée par des grilles et une grande porte d'entrée métallique cadenassées.

Elle est équipée de 11 cimaises d'exposition :

- 8 fixes de 3,50 m hauteur x 3,50 m largeur et 4,50 m.
- 1 cube 3,50 m de hauteur x 4,54 m de largeur.

Montage et démontage

L'exposant prend en charge le montage et le démontage de l'exposition. Un agent du Pôle patrimoine assistera l'artiste au montage et au démontage. L'artiste utilise uniquement les points et solutions d'accrochage proposés.

Conformément à la réglementation des Monuments Historiques aucune intervention impactante, permanente et irréversible sera autorisée dans la salle. Une scénographie ne répondant pas à ce critère sera exclu du choix de la commission.



Utilisation de la salle

Un état des lieux est effectué avant et après l'exposition. Les dates d'exposition et horaires d'ouverture sont déterminées par le pôle patrimoine. Un gardien assure la sécurité des œuvres et de la salle, aux horaires d'ouverture, et guide les visiteurs. Un nettoyage de la salle est assuré une à deux fois par semaine.

Assurance

L'exposant fournit une liste détaillée des œuvres exposées (numéros, titres, prix) afin de permettre à la Mairie de les assurer le temps de l'exposition.

Vernissage

Le vernissage est pris en charge par la Ville et a lieu le premier vendredi de l'exposition à partir de 18h30.

Vente des œuvres

Si l'artiste souhaite vendre ses œuvres, il dépose la liste et le prix de chaque œuvre au pôle patrimoine lequel met en contact les acheteurs potentiels et l'artiste. Aucune vente ne peut se faire par l'intermédiaire du service.

6. Exposition Amano Kulanoli +ta de
Clarisse Taulewali Da Silva- mai 2025
© Ville de Saint-Laurent du Maroni

Autres dispositifs d'exposition de la ville de Saint-Laurent du Maroni

Les grilles de l'ancien CHOG constituent un dispositif d'exposition hors les murs. Elles accueillent 23 panneaux de 1,80 m × 1,25 m, intégrés à l'espace public du site de l'ancien hôpital André-Bouron, à Saint-Laurent du Maroni, communément appelé l'ancien CHOG.

Ce lieu, ancien hôpital des bagnards et de la population libre, reconstruit entre 1906 et 1912, a connu plusieurs usages. À la suite de la fermeture du bagne en 1946, il est devenu un hôpital civil, avant de fermer définitivement en 2018. Il appartient actuellement à la Ville et est en phase de réhabilitation.

L'installation des panneaux sur ses grilles permet de valoriser l'histoire et la mémoire du site, tout en offrant un parcours accessible au public dans un cadre patrimonial.

A venir : 4 à 5 structures en Cube de 2m20 sur 1m50 (accrochage bâches) pour des expositions hors les murs seront accessibles aux artistes pour leur restitutions /expositions.

Médiation de l'exposition

L'artiste et la ville de Saint-Laurent du Maroni assureront conjointement la conception d'outils pédagogiques destinés à accompagner l'exposition au travers d'une visite guidée. Leur impression est prise en charge par la Mairie de Saint-Laurent du Maroni.



7. Grilles de l'ancien hôpital (1912) ornées de 23 panneaux d'exposition d'Adeline Rapon *That's not Fair* dans le cadre des Rencontres Photographiques de Guyane
© Ville de Saint-Laurent du Maroni

III. RÉSIDENCES

Durée de la résidence

2 mois.

Conditions de travail

Un espace de travail est installé au camp de la Transportation.

Frais pris en charge

La somme de 4 000 euros permet au résident d'assumer les coûts de son assurance personnelle, des déplacements, des frais de subsistance et les frais de réalisation liés au projet, pour une résidence d'une durée de 2 mois.

Le transport aller-retour de l'artiste est aussi pris en charge (du domicile jusqu'au lieu de résidence) ainsi que l'hébergement et le cocktail lors de la restitution en fin de résidence.

La restitution est prise en charge par la Ville.



IV. ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE

Conditions de travail

Les ateliers se déroulent au camp de la Transportation dans une salle prévue à cet effet. Toutefois, l'artiste peut faire une demande d'intervention dans un autre lieu de la commune, la faisabilité du projet sera examinée par la commission du patrimoine.

Une attention toute particulière sera portée aux projets comprenant des interventions dans les quartiers prioritaires de la ville et dans établissements scolaires.

Frais pris en charge

L'artiste est rémunéré à hauteur de 50 euros de l'heure (temps en atelier et temps de préparation). Un devis sera fourni par l'artiste une fois sa candidature retenue.

L'hébergement (si demandé), le matériel nécessaire à la réalisation de l'atelier sont pris en charge par la municipalité.

Accompagnement en atelier

Les ateliers se déroulent toujours en présence d'un agent du pôle patrimoine et/ ou de l'enseignante détachée en cas d'ateliers proposés au public scolaire avec accord du chef d'établissement.

7. Résidence - atelier de Dhiradj Ramasamoedj, 2023
© Ville de Saint-Laurent du Maroni

8. atelier de création d'impression de végétaux,
création Pamela Artist en relation avec l'exposition des
Rencontres Photographiques de Guyane
Jardins des imaginaires, 2025
© Ville de Saint-Laurent du Maroni